Finances

Comment consulter des opérations financières ou de passages pour des personnes supprimées ?

Une fois les personnes supprimées il est possible de rééditer des informations sur ces personnes.

Il est toujours possible d’éditer, pour une ou plusieurs personnes :

- La liste des passages

- La liste des opérations financières

Pour accéder à ces éditions il faut aller dans ***Outils*** \ ***Éditions*** \ ***Édition sur les personnes supprimées***.

Note :

Il est également possible d’éditer la liste des personnes supprimées avec la date et heure de suppression.

Référence ID de l'article : #1084
Auteur : Arnaud
Dernière mise à jour : 2023-02-16 11:07

(c) 2024 ARD <sav@ard.fr> | 29/03/2024 03:12
URL: http://faq-ard.fr/faq/content/6/85/fr/comment-consulter-des-operations-financieres-ou-de-passages-pour-des-personnes-supprimees-.html